

Délivré à :

SOCIETE DE RADIOPROTECTION PROGRAY

14 rue François Mauriac
33138 LANTON

Le CEFRI certifie que SOCIETE DE RADIOPROTECTION PROGRAY satisfait aux exigences :

- de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection,
- de la spécification CEFRI/SPE-R-0414 à l'indice en vigueur et de la procédure générale de certification des Organismes de Formation de la personne compétente en radioprotection CEFRI/PRO-C-0319 à l'indice en vigueur,

pour :

La réalisation de formation de personnes compétentes en radioprotection

Cette certification est délivrée pour le(s) niveau(x), secteur(s) et option(s) suivant(s) :

- Niveau 1 - Rayonnements d'origine artificielle
- Niveau 1 - Rayonnements d'origine naturelle
- Niveau 2 - Médical
 - Sources scellées (incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules)
 - Sources non scellées (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles)
- Niveau 2 - Industrie
 - Sources scellées (incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules)
 - Sources non scellées (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles)

Le présent certificat est valable à compter du 01/09/2021 et jusqu'au 31/08/2026, sauf suspension ou annulation notifiée entre temps à l'organisme ci-dessus.

Décision du 16/06/2021

La Présidente du Comité de Certification
« CRP »



Catherine LUCCIONI

Le Directeur du CEFRI



Pascal VAUCHERET



ACCREDITATION N° 5-0564
PORTEE D'ESPANLE
SUR WWW.COFRAC.FR